

Extraits des délibérations du 27.06.2008

Le Conseil communal de La Sarraz

décide

- 1.- d'approuver les comptes communaux 2007 tels que présentés par la Municipalité, qui présentent un bénéfice net de Fr. 37874.23
- 2.- d'approuver des amortissements du patrimoine administratif pour l'année 2007 de Fr. 415700.00  
Maison de commune Fr. 12100.00 / Collège des Guébettes Fr. 195000.00 /  
Collège des Guébettes (toiture) Fr. 12000.00 / Salle de sports Fr. 187500.00 /  
Epuraton (agr.SIEE) Fr. 9100.00
- 3.- d'approuver des attributions aux réserves pour Fr. 3184161.17